

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
*EXTRAIT* du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 06 février 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	1
non participé au vote	0
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

***Aujourd'hui 6 février 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Michael VIVIER - M. Noël BELLIOU - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIT EXCUSEE**

Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) –

**ETAIENT ABSENTS**

M. Christian BAYLE – Mme Maryvonne LAURENT – M. Jean-François HEROUARD -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2020.20

**AVIS SUR LA CESSION PAR EPF A PLUVIAN INVESTISSEMENTS  
DE LA PARCELLE AW626 SITUE 2 RUE SAINT JOSEPH**

Dans le cadre de la convention projet conclue avec la Ville de Cognac, l'EPF a acquis la parcelle AW 626 sise 2 rue Saint-Joseph à Cognac.

Le promoteur PLUVIAN INVESTISSEMENTS ayant fait connaître son intérêt pour l'acquisition de ce bien en vue d'aménager l'ensemble en logements, la cession pourrait être effectuée au prix de 300 000 € HT. Il sera précisé à l'acte le maintien des surfaces commerciales en rez-de-chaussée de la rue Aristide Briand.

La Commission Aménagement du Territoire a donné un avis favorable le 29 janvier.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**VALIDE le prix de cession par l'EPF Nouvelle Aquitaine d'un bâtiment cadastré AW626 permettant la réalisation de logements rue Saint-Joseph au prix de 300 000 € HT, au profit de Pluvian Investissements.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS